

DATE : Le 28 janvier 2021 N° 2021-04
 CATÉGORIE : ASSURANCE
 À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux
 OBJET : **Nouvelle option d'assurance maladies graves 15 primes pour le portefeuille de produits d'assurance en cas de maladies graves Protection MG Plus**

Nous sommes heureux d'annoncer le lancement de **Protection MG Plus de l'Empire Vie^{MD} 100 15 primes** (ci-après **Protection MG Plus 100 15 primes**) le 28 janvier 2021. Ce nouveau produit d'assurance maladies graves 15 primes procure une protection jusqu'à l'âge de 100 ans avec primes nivelées garanties. Protection MG Plus 100 15 primes couvre 25 maladies graves et devient entièrement libérée après 15 ans. Elle sera offerte à titre de produit autonome ou d'avenant pour les polices Série Solution^{MC}, AssurMax^{MD}, Optimax Patrimoine^{MD} et Protection MG Plus. Il est possible de la demander au moyen du processus d'assurance vie Rapide & Complet^{MD} ou de propositions sur support papier.

Faits saillants sur le produit

Protection MG Plus 100 15 primes est un produit d'assurance maladies graves qui procure une protection jusqu'à l'âge de 100 ans. Parmi les caractéristiques du produit, notons :

- Primes nivelées pour les 15 premières années, après quoi la protection devient entièrement libérée
- Protection contre 25 maladies graves
- Possibilité d'ajouter un avenant optionnel de remboursement des primes au rachat ou à l'échéance ou de remboursement des primes au décès

Classements concurrentiels prévus des primes¹

- Parmi les 2 premières places dans **97 %** des cas (pour TOUS les âges et les paliers de primes pour les hommes et les femmes)

Protection : 50 000 \$	Classements prévus pour Protection MG Plus 100 15 primes en fonction des primes		
	30 ans	40 ans	50 ans
Femme, standard, non-fumeuse	2	2	1
Homme, standard, non-fumeur	1	2	2

Protection : 100 000 \$	Classements prévus pour Protection MG Plus 100 15 primes en fonction des primes		
	30 ans	40 ans	50 ans
Femme, standard, non-fumeuse	2	2	1
Homme, standard, non-fumeur	1	2	2

¹ Les classements prévus des primes sont basés sur les primes annuelles proposées pour Protection MG Plus 100 15 primes comparativement aux primes annuelles citées dans LifeGuide le 17 janvier 2021 pour 4 autres produits maladies graves 15 primes comparables (BMO Prestation du vivant 100 15 primes, Canada Vie PrioritéVie T100 15 primes annuelles, Manuvie Assurance permanente Chèque-vie 15 primes et Sun Life AMG T100 15 primes), pour les âges, les montants de protection et les catégories de risque indiquées pour les personnes assurées indiquées.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Détails des caractéristiques du produit

Clientèle cible	Convient aux clients recherchant une protection maladies graves à paiement limité allant jusqu'à l'âge de 100 ans avec une option de remboursement de primes au décès, à l'échéance ou au rachat si aucune demande de règlement n'est soumise.
Âges à l'établissement (plus proche anniversaire)	18 à 65 ans
Nombre de maladies assurées	25 (comme pour les autres produits Protection MG Plus)
Types de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Vie unique • Vie multiple (2 assurés)
Protection minimale	25 000 \$
Protection maximale	2 000 000 \$
Paliers de primes	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 100 000 \$ • 100 000 \$ et plus
Classification des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Standard, non-fumeur • Standard, fumeur • Risques aggravés
Options de transformation	Les polices Protection MG Plus 10 et Protection MG Plus 20 sont transformables en Protection MG Plus de l'Empire Vie ^{MD} 100 15 primes si l'assuré a 65 ans ou moins.
Options de remboursement de primes	<ul style="list-style-type: none"> • Avenant de remboursement de primes au décès • Avenant de remboursement de primes au rachat ou
Garanties additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des primes • Décès et mutilation accidentels • Protection vie pour enfants • Protection maladies graves pour enfants
Avenants offerts pour Protection MG Plus de l'Empire Vie ^{MD} 100 15 primes	<ul style="list-style-type: none"> • Régimes Série Solution^{MD} • Protection MG Plus
Garanties intégrées	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation forfaitaire au décès de 1 000 \$ • Prestation pour une maladie ne menaçant pas la vie • Service de conciergerie médicale

Commissions

Le barème de commissions est le suivant :

	1 ^{re} année de la police	2 ^e année à 5 ^e année de la police	6 ^e année de la police et plus
<ul style="list-style-type: none"> • 52 % pour Rapide & Complet avec le questionnaire électronique sur l'état de santé et la livraison de contrat en ligne² • 50 % pour Rapide & Complet • 45 % pour les propositions papier 		5 %	2 %

Propositions

² La CPA additionnelle est admissible au boni. Elle est offerte sur toutes les propositions et les produits d'assurance vie soumis par l'intermédiaire du processus d'assurance vie Rapide & Complet. L'Empire Vie peut mettre fin à cette promotion en tout temps.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Soumettez une proposition en ligne au moyen du processus de soumission de propositions d'assurance vie Rapide & Complet pour obtenir une CPA bonifiée. Grâce à l'approbation instantanée et à la livraison de contrat en ligne, les clients admissibles peuvent recevoir leur contrat en un jour ouvrable.

Si vous utilisez notre processus de proposition sur support papier, veuillez remplir :

- Proposition d'assurance vie et maladies graves (D-0082); et
- Encart pour le NOUVEAU produit Protection MG Plus de l'Empire Vie^{MD} 100 15 primes (D-0082C).

Soutien aux ventes

Vous pouvez demander des illustrations pour ce produit au centre des ventes en composant le 1 866 894-6182 ou par courriel à centredeventes@empire.ca. N'hésitez pas à communiquer avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie ou avec notre équipe du centre de ventes en composant le 1 866 894-6182 ou par courriel à centredeventes@empire.ca si vous avez des questions.

Compétence

David Zhu, directeur, Produits d'assurance, Marketing